## LA GAZETTE DROUGH

KIT MÉDIA / TARIFS 2024

## L'UNIQUE

#### REVUE

#### HEBDOMADAIRE

L'ART DE LA COLLECTION

De l'Antiquité à l'art contemporain, traite de l'histoire, de la création et du marché.

#### UNE INSTITUTION DU

## MARCHÉ DE L'ART

T O U J O U R S

## À LA POINTE DE L'ACTUALITÉ

LA RÉFÉRENCE DU MARCHÉ DE L'ART





**Créée en 1891,** *La Gazette Drouot* est devenue un véritable baromètre des tendances.

Tous les vendredis, elle trouve sa place dans les mains de ceux qui savent mettre le prix dans les objets qu'ils convoitent. Qu'ils soient grands marchands, conservateurs, collectionneurs, ils ont tous pour moteur la passion et le goût du patrimoine.

## UNE QUALITÉ D'EXPERTISE ET D'ANALYSE

DES ŒUVRES

## D'ART RECONNUE

CHAQUE ANNÉE

45 numéros Des milliers d'articles Une véritable banque d'images



Jean Prouvé, bien dans ses meubles

Des modèles emblématiques provenant tous du domicile de l'architecte designer nancéien, et **conservés jusqu'à ce jour par ses petits-enfants**, vont être dispersés. Alors, plutôt *Visiteur* ou *Standard*?

\_\_\_\_\_

n 1954, Jean Prouvé réalise l'un es es rèves : construire sa prop maison. Située sur les hauteurs in Narcy, au 6 de la rue Augusti. Hacquard, elle est aujourd'hui encore l'un des créations iconiques de l'architecte, te jours d'avant-garde par la légèreté des ma riaux et la rapidité de l'assemblage grâce ces éléments de préfabriqués en tôle ; all montée, aidé de sa famille et de ses amis, un été. Il y demeurera jusqu'à la fin de vie ; elle sera vidée à sa mort et le mobili réparti entre ses cinq enfants. De no breuses photos évoquent les moments s joie passés entre ces murs, tous confortabment installés dans les sièges créés par s soins. Plusieurs d'entre eux seront mis s'entre prochainement à Drouot, répartis quatre lotts, provenant donc des petie enfants de Prouvé. « J'ai voulu faire un maison avec un grand volume [...] Par que j'ai une grande famille avec beaucou d'enfants, que nous sommes des gens tr sociables et recevons souvent du monde déclarait-il à Isabelle Da Costa en 198 Áinsi voit-on sur un cliché de 1958, sa fil Simone (aujourd'hui lissière, voir Gazen ° 34, page 194) dans le salon baigné c lumière, se détendre dans le fauteuil V

teur à lattes, annoncé à 80 000/120 01 À l'origine de ce siège : un dessin réalis juin 1941 par Jean Boutemain pour l'hô des établissements Solvay à Domb-client des ateliers Prouvé. Avec une a basse et de larges accotoirs en bois, le pse voulait déjà confortable. Prouvé repr dessin pour le faire évoluer vers une c tèle de particuliers. Désormais assoup plus galbé, il se décline en plusi variantes, comme le Tropique tout en n ou le Kangaurou sans pieds arrière. C vers 1945, le nôtre est « à lattes » et p ment sur rondelles, mariant la structur tube d'acier laqué vert et le bois massi dossier, de l'assise à claire-voie et des itoirs, un concept novateur à cette épe Par ailleurs, si la garniture est égaler d'origine, le coussin du dossier a été r par la famille, puisque utilisé quotidie ment au fil des années par trois générat du père au fils puis aux petits-enf: « C'est ce que l'on recherche aujourd nous explique le commissaire-priseur ent de Muizon, des objets avec une p

Rieunier OVV). Sur la tablette pivotante ce meuble, le designer avait écrit les nun ros de téléphone de chacun de ses enfant

Le nombre d'artistes turcs venus à partir de 1939 se confronter

de Jean Prouvé

Datée vers 1950, une paire de chaises di modèle Métropole 305, dit aussi Standara à structure en tôle d'acier pliée et tube: d'acier laqué noir supportant une assise e un dossier en contreplaqué de chêne, sert encore proposée à 15 000/2000 e, et sis autres de mêmes modèle et époque, laquée crême, à 50 000/60 000 e. Certaines d'entre elles entouraient la table de salle à mange familiale. Ce modèle est sans doute le plue emblématique de son projet de fabricatior en grande série, et le plus vendu. Jear Prouvé a créé ce siège en 1934, à la suite de ses recherches sur le mobilier collectif er série destiné à l'aménagement de la Citu universitaire de Nancy. Pour sa fabrication plusieurs innovations techniques sont mise en œuvre, telle la tôle pliée; leur créateur l'a sien décliué avant par exemble indieur.

LA GAZETTE DROUOT N° 35 DU 4 OCTOBRE

La Gazette Drouot offre un champ de découvertes toujours renouvelées et jamais attendues, qui intéressent aussi bien les spécialistes que les amateurs.

#### LA PROMOTION

### ÉDITORIALE DE VOS VENTES

Une information spécialisée, axée sur les œuvres d'art et leur marché, à l'intention d'un lectorat premium, actif sur le marché de l'art.













## LE MAGAZINE RÉFÉRENT ET PERFORMANT

#### Parmi les premiers magazines de la presse Art sur la cible des revenus de plus de 122 K€

Un lectorat mixte, urbain et CSP + qui confère à *La Gazette Drouot* un statut de revue de luxe. Des collectionneurs qui sont avant tout des esthètes, avec la passion chevillée au corps.

Ils collectionnent dans le temps et pratiquent le mix and match, achetant de l'art africain, de la Renaissance, du contemporain ou antique. Leur but : pérenniser leur réussite à travers l'art et transmettre.

+4,92%

Abonnés papier Marché global de la presse -10 % Presse Art Culture -14 % en 2020 80%

#### DE PARTICULIERS

Professions libérales Cadres Chefs d'entreprises

20%

#### DE PROFESSIONNELS

Commissaires-priseurs
Experts
Marchands d'art

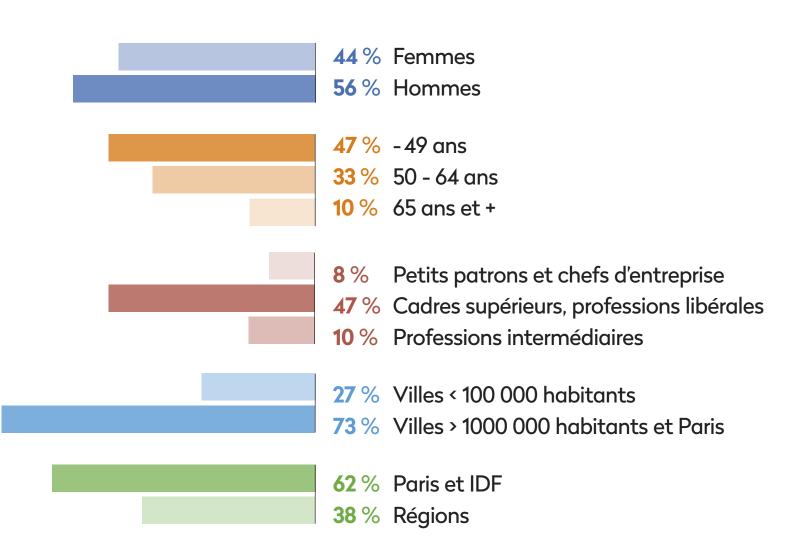
120 000

#### LECTEURS CHAQUE SEMAINE

dont 64% de hauts revenus

Une revue mixte : 44% de femmes et 56% d'hommes

Une diffusion hebdomadaire de **24 000 exemplaires**Taux de circulation de **5** 



Revue étudiée à l'OJD / Revue Ipsos France des hauts revenus

# PRINT EMPLACEMENTS ET TARIFS

Formats et éléments à fournir, se reporter à la charte technique de La Gazette Drouot.

(1) PREMIER CAHIER : AVANT L'AGENDA DES VENTES (2) CAHIER CENTRAL : APRÈS L'AGENDA DES VENTES

LES PRIX SONT INDIQUÉS HORS TAXES (TVA 20%)

#### ANNONCE DE VENTES AUX ENCHÈRES

FORMAT	PREMIER CAHIER (1)	CAHIER CENTRAL(2)
1/4 de page		710 €
1/2 page	1560€	980 €
1 page	2 700 €	1660€

#### ANNONCE INSTITUTIONNELLE

FORMAT	PREMIER CAHIER	CAHIER CENTRAL
1/2 page	2 746 €	2 069 €
1 page	4 576 €	3 451 €

#### EMPLACEMENT PRÉFÉRENTIEL

FORMAT	3° DE COUVERTURE	4° DE COUVERTURE
1 page	2 700 €	3 100 €

LA GAZETTE DROUOT - KIT MÉDIA / 6

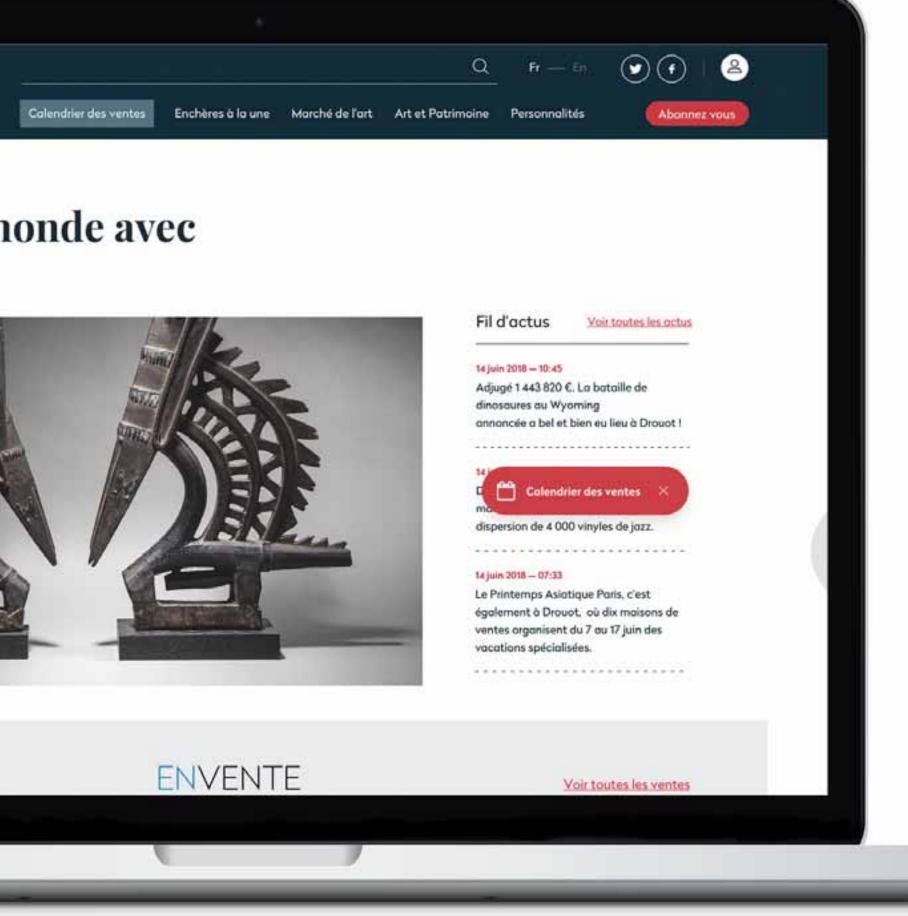
## Ce spécimen vieux de 150 millions d'années est l'un des deux plus grands connus au monde Allosaurus L'AGENDA DES VENTES DU 3 AU 11 OCTOBRE 2020 zoom sur La porcelaine de Meissen s'invite à Chantilly interview Miren Arzalluz, directrice du palais Galliera événement Le verre, jardin secret de Barbara Wirth

#### FRAIS TECHNIQUES

MAQUETTE PAO  Création de votre annonce de vente par La Gazette Drouot :  Maquette, chromie, corrections et BAT			
1 page	320 €		
1/2 page	240 €		
1/4 page	150 €		
Annonce sans photo (1 page 1/2 ou 1/4)	80€		
PAGE FOURNIE			
Frais de prise en main : page, 1/2 , 1/4	60 € par parution		
Frais de mise aux normes si fichier non conforme (voir charte technique) 100 € par page			

LES PRIX SONT INDIQUÉS HORS TAXES (TVA 20%)

Formats et éléments à fournir, se reporter à la charte technique de La Gazette Drouot.



# GAZETTE DROUOT . COM

LE SITE DE RÉFÉRENCE DU MARCHÉ DE L'ART

## UNESTRATÉGIE NUMÉRIQUE

#### DES PERFORMANCES IMMÉDIATES

Le site gazette-drouot.com propose l'intégralité du contenu print en ligne, avec en plus un agenda interactif, les résultats, les catalogues, les visites de salles, les archives depuis 2002... Il présente une version intégrale en français et une version en anglais.

200 000 UTILISATEURS/MOIS 200 000

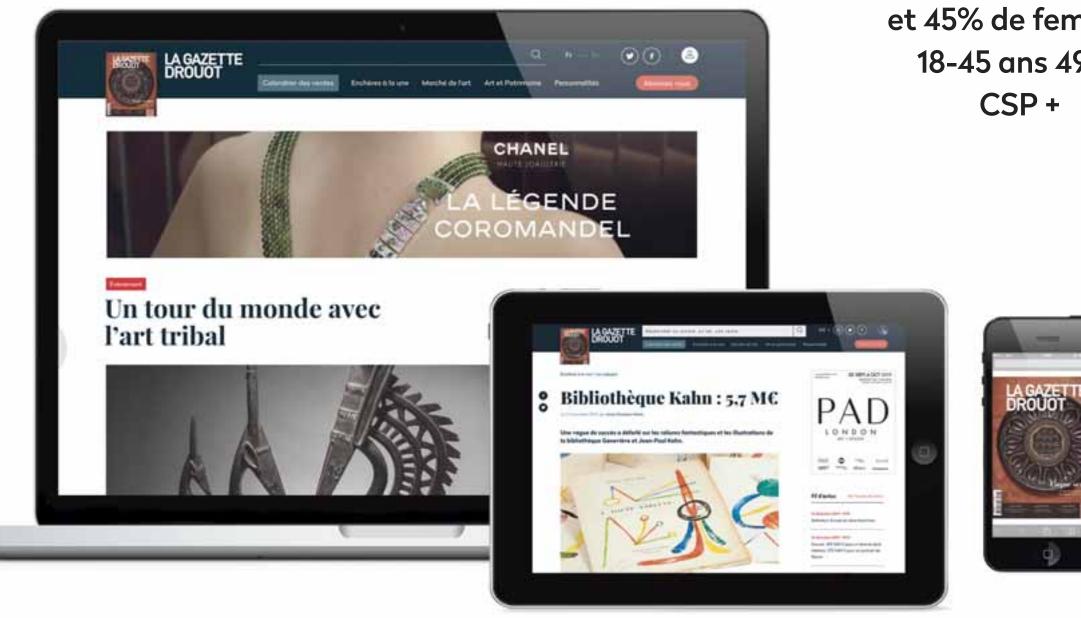
INSCRITS

2000000 PAGES VUES

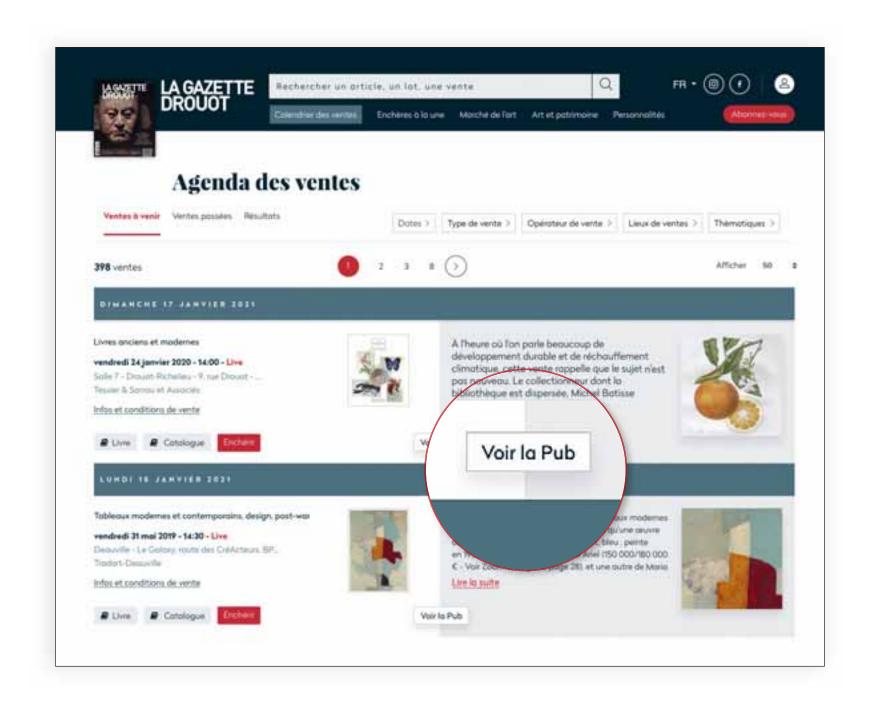
+18,23%

#### ABONNÉS

55% d'hommes et 45% de femmes 18-45 ans 49% CSP+



# VALORISATION DE VOS VENTES\*





#### VOTRE VENTE RÉFÉRENCÉE

L'agenda des ventes :
avec plus de 200 000 visiteurs/mois,
il est la source d'information incontournable
pour les professionnels et amateurs des enchères.

#### VOTRE ANNONCE PRINT

« **Voir la pub** » : cet outil de diffusion augmente la visibilité de votre annonce print.

#### VOTRE ÉDITORIAL DÉDIÉ

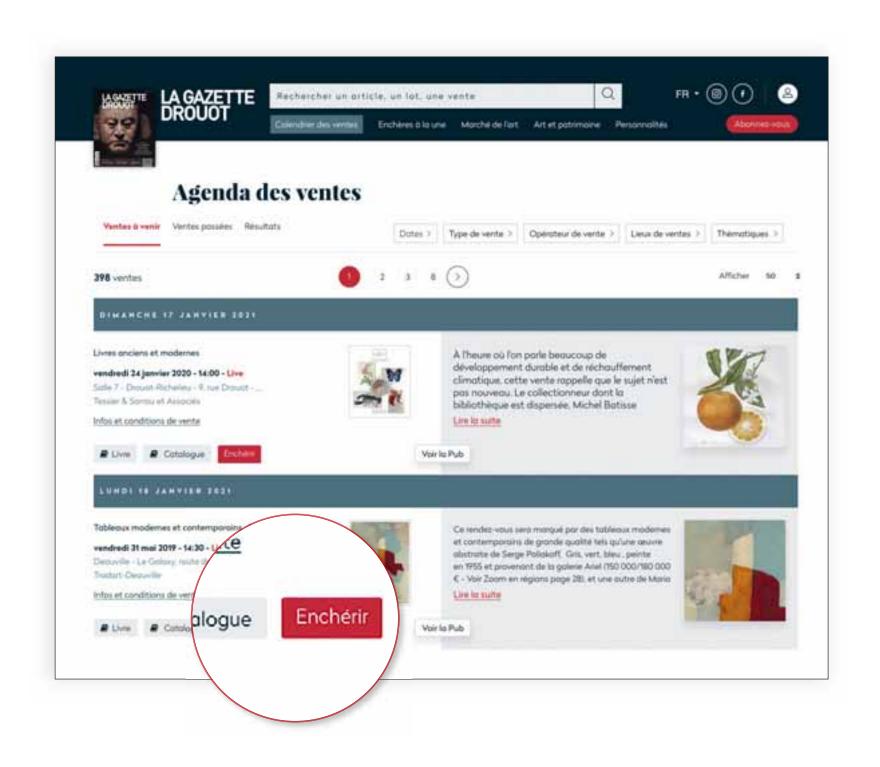
La partie éditoriale comprend un texte de présentation intégré à l'agenda, et souvent des articles plus approfondis en annonces et résultats.

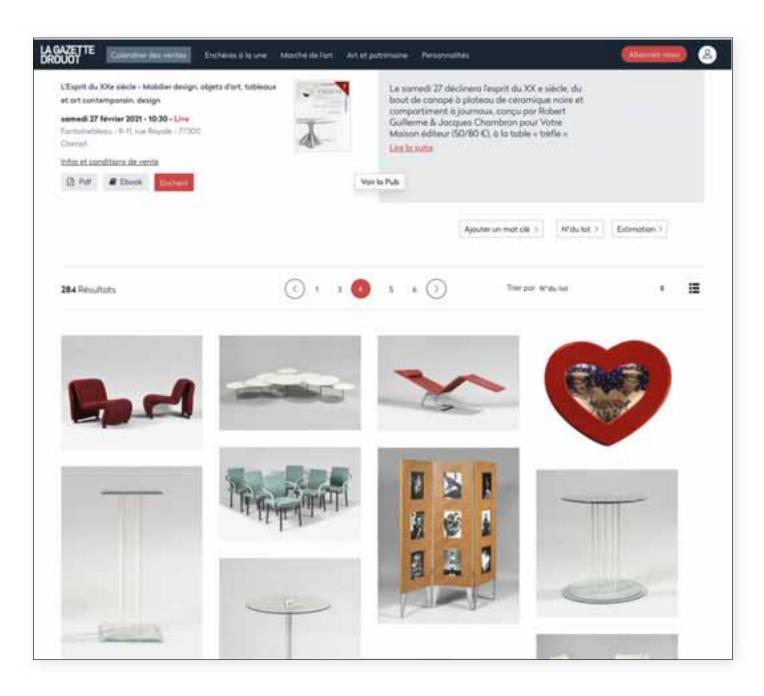
> \* Service gratuit sous réserve d'avoir une publication payante dans le magazine

## VOTRE CATALOGUE

EN

### LIGNE\*





#### CATALOGUE EN LIGNE

Coupler votre annonce
avec la mise en ligne de votre catalogue.
Grâce à votre catalogue consultable
sur gazette-drouot.com,
vous augmenterez la visibilité
de votre vente.

#### BOUTON ENCHÉRIR

La fonctionnalité « Enchérir » est présente à côté de votre vente, dans le catalogue en ligne et sur chacun de vos lots.

#### Bouton de redirection « Enchérir »

Cette fonctionnalité vous permet de rediriger votre vente Live ou Online vers le site de votre choix.

\* Service payant, voir grille tarifaire

## DIGITAL TARIFS

#### CATALOGUE EN LIGNE

Augmentez la visibilité

de votre vente

sur le site internet

gazette-drouot.com

#### Si vous prenez une page de pub dans La Gazette Drouot

(à partir d'1/2 page), le catalogue et la redirection sont à 1000 € au lieu de 2000 €

CATALOGUE	CATALOGUE + REDIRECTION	PRINT + CATALOGUE + REDIRECTION
catalogue en ligne sur le site internet gazette-drouot.com	catalogue en ligne sur le site internet gazette-drouot.com	catalogue en ligne sur le site internet gazette-drouot.com
	+ redirection bouton enchérir	+ redirection bouton enchérir
1000€	2 000 €	1000€

<sup>\*</sup> Chargement des catalogues par l'étude - Chargement par Drouot : + 150 € Voir conditions de vente page 17

LES PRIX SONT INDIQUÉS HORS TAXE (TVA 20%)

## DIGITAL TARIFS

#### NEWSLETTER EMAILING

Inserez votre bannière
dans nos deux newsletters hebdomadaires
Gazette Drouot (43 500 abonnés)
et Gazette International (22 000 abonnés)

Avec les emailings, touchez nos nombreux abonnés selon leurs champs d'intérêt : tableaux, mobiliers et objets d'art, sculptures et bronzes, bijoux, etc.

#### BANNIÈRE NEWSLETTER

RÉSERVATION	VISUEL	SANS PUB PRINT	AVEC PUB PRINT
15 jours avant la date de l'envoi vendredi	Tarif par jour de vente	1000€	800€

#### EMAILING CIBLÉ

RÉSERVATION	THÈMES	SANS PUB PRINT	AVEC PUB PRINT
15 jours avant la date de l'envoi prévu le lundi, mardi, mercredi	Sélection de 3 thématiques	2 000 €	1000€

## DIGITAL TARIFS

#### BANNIÈRE ET PAVÉ

Avec un total de 2 millions

de pages vues par mois, nous

vous proposons divers emplacements:

page d'accueil (100 000 pages vues/mois),

agenda des ventes (500 000 pages vues/mois),

rubriques marché de l'art, etc.

#### BANNIÈRE HOMEPAGE

EMPLACEMENT	DURÉE	EXCLUSIF	ROTATION*
Emplacement	3 jours	1500€	900 €
supérieur	7 jours	3 200 €	2 000 €
Emplacement	3 jours	1350€	750 €
central	7 jours	2 900 €	1500€

#### BANNIÈRE AGENDA DES VENTES

EMPLACEMENT	DURÉE	EXCLUSIF	ROTATION
Emplacement	3 jours	1800€	1 200 €
supérieur	7 jours	4 000 €	2 500 €

#### PAVÉ HOMEPAGE ET RUBRIQUES

EMPLACEMENT	DURÉE	SANS PUB PRINT	AVEC PUB PRINT
Fil d'actus, rubriques Marché de l'art,	3 jours	900€	750 €
Art et Patrimoine	7 jours	1900€	1500€

\* Rotation : maximum de 3 publicités

### PACK PRINT + DIGITAL

DROUOT.COM + GAZETTE-DROUOT.COM

Vous êtes client Live ou Online sur drouot.com et vous achetez une publicité print dans La Gazette Drouot

-10%
SUR VOTRE EMAILING
ET VOS BANNIÈRES

Publicité print + Vente Live ou Online	Selon tarifs en vigueur		
AVANTAGES SUR LA PUBLICITÉ EN LIGNE			
Mise en ligne de votre catalogue sur gazette-drouot.com	Offert		
Redirection de votre vente vers drouot.com	Offert		
Emailing ciblé	<del>1000 €</del> 900 €		
Bannières dans la newsletter	-800 € 720 €		
Bannières sur gazette-drouot.com	Tarifs selon emplacement et durée		

#### CONDITIONS

GÉNÉRALES

DE

#### VENTES

ESPACES PUBLICITAIRES

SUR LE SITE INTERNET

WWW.GAZETTE-DROUOT.COM

ET DANS LE MAGAZINE HEBDOMADAIRE

« LA GAZETTE DROUOT »

#### 1. DÉFINITIONS

**@uctionspress :** Les Espaces Publicitaires et la mise en ligne de Catalogues sont vendus par la société @uctionspress, société anonyme au capital de 140 800 euros, dont le siège social est 18 boulevard Montmartre 75009 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 682 004 318, représentée par Olivier LANGE en tant que Directeur Général.

@uctionspress édite le magazine hebdomadaire « la Gazette Drouot » et le site Internet www.gazette-drouot.com, spécialisés dans l'actualité du Marché de l'Art et des ventes aux enchères. Au sein de ce Magazine et ce site Internet, @uctionspress propose notamment l'achat d'Espaces Publicitaires.

**Acheteur :** annonceur ou mandataire d'annonceur, intéressé par l'achat d'Espaces Publicitaires dans le Magazine et sur le Site et la mise en ligne de Catalogues sur le Site. Cet annonceur peut être un professionnel du Marché de l'Art ou tout autre annonceur professionnel.

**Annonce :** message ou fonctionnalité à caractère promotionnel pour une vente aux enchères, un évènement, une marque, un produit ou un service commercialisé par l'Acheteur dans le Magazine et sur le Site.

**Article Sponsorisé :** L'Acheteur a la possibilité de demander l'insertion d'un article présentant une de ses actualités dans la Newsletter en anglais de la Gazette Drouot envoyée chaque semaine à tous les utilisateurs du Site qui ont accepté de la recevoir dans les paramètres de leur compte personnel.

**Article Traduit :** L'Acheteur a la possibilité de demander la traduction en anglais d'un article présentant une de ses actualités sur le Site.

**Bannière Publicitaire :** message ou fonctionnalité à caractère promotionnel pour une marque, un produit ou un service commercialisé par l'Acheteur. Une Bannière Publicitaire est diffusée dans la limite des disponibilités du Site et des newsletters hebdomadaires.

**Bon de Commande :** document à renvoyer complété et signé par l'Acheteur récapitulant les Catalogues achetés ou Publicités qu'il souhaite publier ou mettre en ligne dans les Espaces Publicitaires achetés.

**Catalogue :** Catalogues de ventes aux enchères mis en ligne par l'Acheteur uniquement sur le Site. Chaque Catalogue est constitué de l'ensemble des descriptifs de lots et des photographies associées et comprend les mentions obligatoires de publicité décrites à l'Article R.321-33 du code de Commerce.

**Bouton « Enchérir » de redirection :** Sur l'Agenda des ventes, l'Acheteur a la possibilité de commander la mise en place de boutons de redirection vers le site www.drouot.com, lorsqu'il s'agit d'une vente diffusée sur ce site, ou vers tout URL de son choix uniquement lorsque la vente n'est pas diffusée sur le site www.drouot.com. Ce Bouton est mis en place aux conditions figurées dans la grille tarifaire en Annexe.

Conditions Générales de Ventes : les présentes Conditions Générales de Ventes.

**Espaces Publicitaires :** un ou plusieurs espaces permettant la diffusion, d'une Publicité dans le Magazine ou sur le Site ou d'un Article sur le Site ou dans les newsletters ou Emailing ciblés envoyées depuis le Site.

**Emailing ciblé :** email envoyé à tous les utilisateurs du Site ayant accepté de recevoir ce type d'alerte en cochant la case correspondante dans les paramètres du compte personnel sur le Site.

**Magazine :** magazine hebdomadaire « La Gazette Drouot » édité par @uctionspress dans lequel sont reproduites les Annonces des Acheteurs dans les Espaces Publicitaires vendus.

**Pavé :** message ou fonctionnalité à caractère promotionnel pour une marque, un produit ou un service commercialisé par l'Acheteur. Un Pavé est diffusé dans la limite des disponibilités du Site.

**Publicité :** message à caractère promotionnel pour l'Acheteur, que ce soit une Annonce, une Bannière Publicitaire ou un Pavé.

**Site :** Site internet www.gazette-drouot.com que @uctionspress édite sur lequel se trouvent les Espaces Publicitaires vendus.

#### 2. CHAMP D'APPLICATION

Les Conditions Générales de Ventes ont pour objet la vente d'Espaces Publicitaires dans le Magazine ou sur le Site ou de Catalogues sur le Site au profit de l'Acheteur selon les modalités techniques et financières définies ci-après.

Toute autre prestation en dehors du champ des Conditions Générales de Ventes est en conséquence exclue de la responsabilité d'@uctionspress.

#### 3. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Chaque Acheteur doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, au moyen d'une case à cocher, les Conditions Générales de Vente, qui leur sont envoyées par @uctionspress lors de la complétion du Bon de Commande et s'engage en conséquence de manière inconditionnelle et irrévocable à les respecter pendant la durée de publication dans le Magazine et de mise en ligne des Espaces Publicitaires et des Catalogues.

En cas de non-acceptation de tout ou partie des Conditions Générales de Vente, l'Acheteur renonce à acheter des Espaces Publicitaires et à mettre des Catalogues en ligne sur le Site.

#### 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Les Conditions Générales de Vente sont en vigueur à compter du 01/03/2022 et demeurent applicables pendant toute la durée de mise en ligne des Espaces Publicitaires et des Catalogues.

Elles sont applicables à tous les achats d'Espaces Publicitaires ou de Catalogues souscrits par l'Acheteur auprès d'@uctionspress. Au cas où l'une ou l'autre des Parties y mettrait un terme avant l'échéance elles continueront de s'appliquer jusqu'à la fin d'exécution du dernier achat d'Espace Publicitaire ou de Catalogue demandé.

#### 5. PROCÉDURE DE RÉALISATION DES COMMANDES

Pour effectuer des commandes d'Espaces Publicitaires ou de Catalogues, l'Acheteur doit contacter le service Publicité de @uctionspress dont les coordonnées figurent à l'Article 23.

Le service Publicité d'@uctionspress communique alors à l'Acheteur les tarifs applicables et la charte technique selon qu'il soit professionnel du Marché de l'Art ou non ainsi qu'un Bon de Commande figurant les éléments relatifs à son profil et à la commande (nom de la société, numéro de TVA Intracommunautaire, adresse de facturation, numéro de téléphone, email, fax, coordonnées de la personne à contacter, acceptation des Conditions Générales de Ventes, nature et tarif de l'Espace Publicitaire ou Catalogue demandée, durée de mise en ligne) à retourner par e-mail avec les éléments graphiques constituant la Publicité dans un délai de 15 jours ouvrés précédents la mise en ligne sur le Site ou au plus tard durant la dernière semaine précédant la date de parution de l'Annonce dans le Magazine.

L'Acheteur s'engage à fournir des informations véritables et sincères et à informer @uctionspress de tout changement les concernant. Il comprend ainsi que toute fraude constitue une violation des présentes Conditions Générales de Vente susceptible d'entrainer à tout moment la requalification, suspension de ses achats, à l'initiative de @uctionspress.

Une fois le Bon de Commande reçu par @uctionspress, la commande fait l'objet d'un récapitulatif qui reprend les éléments commandés par l'Acheteur. Ce dernier valide ensuite sa commande.

Toute validation d'un Bon de Commande est ferme et définitive ; l'Acheteur ne pourra en aucune manière résilier son Bon de Commande.

L'Acheteur doit se conformer à la charte technique lors de la remise de tout élément constitutif d'une Publicité.

#### 6. IMPORT ET MISE EN LIGNE DES CATALOGUES

L'Acheteur demande l'import des Catalogues en les transmettant à Hyria, prestataire de @uctionspress chargé de la création des ventes et de l'import des Catalogues.

Il est expressément convenu que tous les Catalogues et contenus transmis sont considérés comme à mettre en ligne et font l'objet d'une facturation conformément à la grille tarifaire disponible en Annexe.

Hyria effectue les vérifications nécessaires, à l'exclusion des informations contenues dans les Catalogues et notamment concernant la description des lots et rend la vente visible sur le Site.

Hyria envoie à l'Acheteur un rapport de mise en ligne qui synthétise les paramètres de la vente.

L'Acheteur vérifie la conformité du rapport de mise en ligne à sa demande.

Sans contestation du rapport de mise en ligne dans les trois (3) jours ouvrés à compter de son envoi, le paramétrage de la vente est réputé validé par l'Acheteur.

#### 7. OBLIGATION D'@UCTIONSPRESS

@uctionspress s'engage à réaliser la publication dans le Magazine et la mise en ligne selon les spécifications de la charte technique et celles figurants sur le Site. @uctionspress s'engage à déployer les moyens nécessaires afin d'assurer la permanence, la continuité et la qualité du Site et est tenue à ce titre à une obligation de moyens.

Elle s'efforcera de maintenir un accès au Site et au serveur de mail utile à la transmission des Publicités 24 heures sur 24 chaque jour de l'année, sauf en cas de force majeure telle que visée à l'Article 14 ou en raison d'une opération de maintenance, de mises à jour ou d'améliorations techniques, ou pour en faire évoluer le contenu et/ou la présentation.

Dans la mesure du possible, @uctionspress informera l'Acheteur préalablement à une opération de maintenance ou de mise à jour. L'Acheteur renonce par avance à rechercher la responsabilité d'@uctionspress au titre du fonctionnement et de l'exploitation du Site ou du serveur mail.

De même, la responsabilité d'@uctionspress ne saurait être recherchée en cas de dysfonctionnement, d'une impossibilité d'accès ou de mauvaises conditions d'utilisation du Site imputables à un équipement non adapté, à des perturbations imputables au fournisseur d'accès de l'Acheteur, à l'encombrement du réseau Internet et/ou toute autre raison extérieure à @uctionspress.

@uctionspress commercialise l'Espace Publicitaire ou le Catalogue figurant sur le Bon de Commande signé et transmis par l'Acheteur.

@uctionspress s'engage à mettre à disposition de L'Acheteur les Catalogues et les Espaces Publicitaires convenus et y insérer les Publicités fournis par lui.

@uctionspress s'engage à publier les Publicités et Catalogues via Hyria demandées par l'Acheteur sur le Site selon les spécifications transmises.

@uctionspress s'engage à communiquer les statistiques d'impression et clic, si l'Acheteur en avait fait la demande expressément écrite avant la mise en ligne de la Publicité, au moment de la remise des éléments.

#### 8. OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR

Les obligations mises à la charge de l'Acheteur constituent des obligations impératives, dont le respect conditionne directement et totalement la bonne exécution par @uctionspress de ses obligations.

En cas de manquement total ou partiel à ces obligations, la responsabilité de @uctionspress ne pourra être engagée à quelque titre que ce soit.

#### 8.1. Obligations relatives aux Publicités

L'Acheteur s'engage à suivre les indications données par @uctionspress concernant les Publicités à insérer sur le Site ou dans le Magazine. Il s'engage à remettre à @uctionspress des Publicités correspondant aux critères de qualité et aux spécifications techniques des supports.

A défaut, @uctionspress ne pourra être tenue pour responsable de la mauvaise qualité de la reproduction des Publicités insérées.

#### L'Acheteur s'engage à remettre les éléments :

- création et lien de redirection au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de mise en ligne de la Publicité.
- L'Annonce doit être transmise à @uctionspress le vendredi précédant la date de parution dans le Magazine avant douze (12) heures (hors jours fériés où les délais sont avancés d'un jour).

Toute modification ultérieure pourra être refusée ou facturée conformément à la grille tarifaire.

Les Acheteurs personnes physiques ou morales organisant des ventes aux enchères sont tenues de transmettre un lien de redirection vers la page du Site comportant le catalogue de la vente aux enchères sur laquelle porte la Publicité mise en ligne sur le Site.

L'Acheteur est informé que lorsque la vente dont il fait la Publicité est diffusée sur le site www.drouot.com, le Bouton « Enchérir » de redirection ne pourra rediriger que vers ce site.

Par ailleurs, L'Acheteur s'engage à respecter la charte éditoriale au sein des Publicités qu'il fournit à @uctionspress pour l'intégration dans les Espaces Publicitaires. @uctionspress pourra refuser, le cas échéant, de diffuser toute Publicité qui ne serait pas conforme auxdites chartes sous réserve d'en informer préalablement par écrit l'Acheteur.

L'Acheteur s'engage à rémunérer @uctionspress dans les circonstances déterminées à l'Article 10 des Conditions Générales de Ventes.

#### L'Acheteur s'engage à ce que les Publicités :

- ne reproduisent pas la marque @uctionspress sans l'autorisation préalable et écrite d' @uctionspress ;
- soient conformes aux exigences de véracité, de décence et de respect de la dignité de la personne humaine;
- soient exemptes de toute discrimination en raison de la race, du sexe ou de la nationalité, de toute scène de violence et de toute incitation à des comportements préjudiciables à la santé, à la sécurité des personnes et des biens ou à la protection de l'environnement;
- ne contiennent aucun élément de nature à choquer les convictions religieuses, philosophiques ou politiques des membres adhérents;
- ne comportent pas, sous quelque forme que ce soit, des allégations, dénigrements, indications ou présentations fausses ou de nature à induire en erreur les consommateurs;
- ne portent aucun préjudice moral ou physique aux mineurs et notamment à ne pas les inciter directement à l'achat d'un produit ou d'un service en exploitant leur inexpérience ou leur crédulité; à persuader leurs parents ou des tiers d'acheter les produits ou les services concernés; à exploiter ou altérer la confiance particulière que les mineurs ont dans leurs parents, leurs enseignants ou d'autres personnes; présenter sans motif des mineurs en situation dangereuse;
- n'utilisent pas des techniques subliminales;
- respectent le droit à l'image, et le droit au respect de la vie privée ;
- soient conformes à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés et à la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française ;
- soient conformes aux dispositions applicables à certaines publicités interdites ou réglementées et celles destinées à assurer la protection de l'ordre public ;
- soient conformes aux recommandations éditées par l'A.R.P.P. (Autorité de Régularisation Professionnelle de la Publicité), et ce de manière à ce que la responsabilité d'@uctionspress ne puisse en aucun cas être recherchée;
- ne contrevient pas à la politique éditoriale du Site et du Magazine. Cette appréciation est à la libre discrétion du directeur de la publication et des rédactions.

Dans l'hypothèse où le Bon de Commande est effectué au nom et pour le compte de l'annonceur par un intermédiaire professionnel réalisant des actes d'achats d'espaces publicitaires (ci-après, un « Mandataire ») en vertu d'un contrat de mandat écrit, celui-ci doit s'engager au respect des dispositions de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin ». A cet égard, le Mandataire doit être en mesure de présenter à @uctionspress une attestation de mandat à tout moment.

Le Mandataire s'engage à agir pour l'Acheteur dans la stricte conformité des présentes Conditions et de son mandat.

Le Mandataire s'engage à assurer le paiement des factures aux échéances lorsque le paiement n'est pas directement effectué par l'Acheteur.

#### 8.2. Obligations relatives aux Catalogues mis en ligne sur le Site

La mise en ligne des Catalogues ne saurait avoir lieu dans un délai inférieur à 48 heures à compter de leur communication complète à Hyria.

L'Acheteur s'engage à respecter les bonnes pratiques imposées par Hyria pour la mise en ligne des Catalogues.

Le Catalogue est consultable sur le Site jusqu'à minuit, jour de la vente.

L'Acheteur est seul responsable de la description de lots figurant aux Catalogues et s'engage à en faire une vérification assidue lors de l'importation du Catalogue.

L'Acheteur tient notamment compte dans la description des lots, des dispositions édictées par le décret n° 81-255 du 3 mars 1981 sur la répression des fraudes en matière de transactions d'œuvres d'art et d'objets de collection. L'Acheteur est seul responsable de l'utilisation de l'un des qualitatifs pour décrire les lots.

L'Acheteur s'engage à mettre en ligne uniquement des Catalogues portant sur des lots licites, disponibles immédiatement, ne portant pas atteinte à l'ordre public ni aux bonnes mœurs, non contrefaisants et pour lesquels il dispose de la pleine capacité de vente.

L'Acheteur accepte que certains lots, par leur nature, ne pourront pas être réglés sur les Plateformes (armes, matières animales protégées, ...) sous peine de voir les commandes suspendues dans les conditions de l'Article 15.

L'Acheteur reconnait également qu'il lui est interdit de mettre en ligne la vente de tout objet de quelque nature que ce soit en lien avec le régime nazi et le troisième Reich allemand.

Il est rappelé à l'Acheteur qu'en cas de vente de séries, dites « vente à la bouteille », le lot doit être décrit comme un lot unique suivi de la mention « [quantité disponible : NN]». Pour la mise en vente des lots restants, de nouvelles fiches de lot doivent être créées. D'une façon générale, toute utilisation détournée du système ou de nature à fausser la compréhension de la vente pour les enchérisseurs est interdite.

Dans l'hypothèse où l'Acheteur s'apercevrait que l'une de ces exigences ferait défaut après la mise en ligne d'un Catalogue mais préalablement à la conclusion de la vente, il s'engage à en informer @uctionspress et à procéder immédiatement au retrait des informations, mentions litigieuses.

Les conditions générales de vente de l'Acheteur devront obligatoirement comporter l'ensemble des informations nécessaires à l'information des enchérisseurs conformément à l'article L. 221-5 du code de la consommation.

Tout manquement total ou partiel aux obligations rappelées ci-dessus entraînera le droit pour @uctionspress de suspendre, à toute moment et sans préavis, la publication des Publicités qui ne répondraient pas aux conditions posées dans les conditions de l'Article 15.

#### 9. RESPONSABILITÉS

Les Publicités et Catalogues paraissent sous la seule responsabilité de l'Acheteur, @uctionspress étant dégagée de toute responsabilité.

A ce titre L'Acheteur doit être assuré pour les conséquences de sa responsabilité civile au titre de la diffusion des Catalogues et Publicités.

L'Acheteur s'engage à indemniser @uctionspress de tout préjudice subi et la garantit contre toute action fondée sur ces Catalogues et Publicités.

@uctionspress n'est soumis qu'à une obligation de moyens : elle ne pourra être tenu par une quelconque obligation de garantie de réussite de la campagne publicitaire de l'Acheteur.

@uctionspress exclut toute responsabilité à quelque titre que ce soit pour les dommages indirects tels que manque à gagner, préjudice commercial ou financier, conséquence du recours de tiers ou perte trouvant leur origine ou étant la conséquence des Publicités, quand bien même @uctionspress en aurait été préalablement avisée, ainsi que des dommages causés à des personnes ou à des biens distincts de l'objet des Conditions Générales de Ventes.

En outre, @uctionspress n'est en aucun cas responsable du préjudice subi par l'Acheteur.

En tout état de cause, dans l'hypothèse où la responsabilité serait retenue à quelque titre que ce soit, le montant total des indemnités que @uctionspress pourrait être amenée à verser à l'Acheteur ne pourra excéder le montant initial qu'aurait perçu @uctionspress avant rabais au titre des présentes Conditions Générales de Ventes et ce, quel que soit le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour la faire aboutir.

La responsabilité d'@uctionspress ne peut être engagée au-delà d'un (1) mois à compter de la première diffusion de la Publicité dans le Magazine ou sur le Site.

#### La responsabilité de @uctionspress ne peut en aucun cas être retenue en cas de manquement à ses obligations :

- du fait d'un cas de force majeure telle que définie à l'Article 14,
- du fait d'un tiers,
- du fait d'un dommage résultant en tout ou partie d'un manquement par l'Acheteur à ses propres obligations contractuelles.

#### 10. TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

#### 10.1. Tarif

@uctionspress commercialise l'ensemble des Espaces Publicitaires et Catalogues accessibles sur le Site et dans le Magazine.

Le Prix hors taxes des Publicités et Catalogues figure dans la grille tarifaire présentée en Annexe et varie selon que l'Acheteur est un professionnel du Marché de l'Art ou non.

En cas de modification de la grille tarifaire présentée en Annexe, le nouveau tarif sera applicable dès le mois suivant cette modification après notification des nouvelles Conditions Générales de Vente à l'Acheteur.

#### 10.2. Modalités de paiement

Pour l'Acheteur en France, le Prix de l'ensemble des Espaces Publicitaires et Catalogues achetés sur une période d'une semaine écoulée est facturable chaque semaine. Pour l'Acheteur étranger, les Publicités et Catalogues sont facturables au jour de leur commande.

Le règlement par l'Acheteur en France doit intervenir dans les quarante-cinq (45) jours fin de mois à compter de la date d'émission des factures correspondantes, soit en ajoutant 45 jours à la fin du mois d'émission de la facture, par virement, chèque ou tout autre moyen assurant le transfert des fonds auprès de @uctionspress.

Le règlement par l'Acheteur à l'étranger doit intervenir lors de la commande des Catalogues et Publicités demandés. En l'absence de règlement, les Catalogues et Publicités ne seront pas mises en ligne sur le Site par @uctionspress ou ne paraissent pas dans le Magazine.

En cas de défaut de paiement total ou partiel de la facture dans le délai imparti, l'Acheteur sera susceptible de verser à @uctionspress une pénalité de retard dont le taux est égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la facture.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du paiement sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des pénalités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produit de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros due au titre des frais de recouvrement.

Si aucun paiement n'intervient dans le délai décrit ci-dessus, @uctionspress peut suspendre les Publicités pour les demandes à venir. La mise en application de cette clause ne dispense pas du règlement des factures dues.

#### 10.3. Remises professionnelles

@uctionspress consent une remise à l'Acheteur ayant recours à un Mandataire (Agence de publicité) uniquement sur le tarif commercial. Le montant de la remise professionnelle est de 15% (quinze pour cent) applicable sur le montant hors taxe dû au titre de la diffusion de l'Annonce par l'Acheteur.

Pour bénéficier de cette remise, le Mandataire doit adresser une copie de son mandat à @uctionspress avant la diffusion de l'Annonce.

#### 11. DURÉE DE LA PUBLICITÉ OU DU CATALOGUE

Les Publicités et Catalogues sont mis en ligne sur le Site pour la durée figurant sur le Bon de Commande et confirmée par @uctionspress.

Pour les Annonces paraissant dans le Magazine, la date de parution est convenue entre les Parties dans le Bon de Commande et confirmée par @uctionspress.

#### 12. DONNÉES PERSONNELLES

@uctionspress ainsi que les Acheteurs s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD ») et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés ».

@uctionspress est amenée en qualité de responsable de traitement à collecter et traiter des données personnelles des Acheteurs ayant pour la finalité de fourniture des Publicités, d'un fichier client ainsi que la prospection. Les modalités de traitement de ces données sont disponibles dans la politique de confidentialité de l'Interface d'Administration consultable auprès du service Publicité de @uctionspress.

#### 13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Acheteur déclare que tous les documents, textes, images, et plus généralement toutes les données ou informations de quelque nature que ce soit insérées dans les Publicités et Catalogues transmis à @uctionspress sont la propriété pleine et entière de l'Acheteur, ou à tout le moins que ce dernier dispose des droits nécessaires à leur utilisation par @uctionspress et à leur incorporation dans l'Espace Publicitaire par ce dernier.

Pendant toute la durée du de parution ou de mise en ligne de la Publicité ou du Catalogue, l'Acheteur concède à @uctionspress un droit d'utilisation personnel, non exclusif, incessible et non transférable des contenus et notamment un droit de reproduction et d'exploitation des images figurant sur les Publicités et Catalogues diffusés dans le Magazine et sur le Site dans les conditions prévues aux Conditions Générales de Vente ainsi que du nom et du logo de l'Acheteur.

L'Acheteur concède à @uctionspress le droit de reproduire et représenter les Publicités et le Catalogue sur tout ou partie du Site. Dans ce cadre, @uctionspress est notamment autorisée à modifier lesdites Publicités ou le Catalogue afin de respecter la charte graphique du Site et/ou de les rendre compatibles avec leurs contraintes et performances techniques.

@uctionspress se réserve le droit de rejeter et retirer toute Publicité ou Catalogue qui viole ces dispositions. La publication d'une Publicité dans le Magazine ou sur le Site ne saurait se substituer à une adhésion à la Société d'Auteurs dans les Arts graphiques et plastiques (ADAGP) ou tout autre organisme de gestion collective des œuvres.

En cas de retrait d'une Publicité ou d'un Catalogue par @uctionspress pour quelque raison que ce soit, l'Acheteur assume la responsabilité de ce retrait et ses conséquences.

L'Acheteur garantit @uctionspress contre tout recours des tiers quant à la propriété de ces Publicités et à la liberté de leur utilisation et exploitation. Il veillera à ce titre à ce que @uctionspress ne puisse être inquiétée en quoi que ce soit en raison notamment de l'utilisation, de la reproduction, de l'adaptation, de la traduction, du chargement, de la diffusion et de la représentation de tout ou partie des Publicités transmises par l'Acheteur.

L'Acheteur s'engage à relever et garantir @uctionspress de toute condamnation prononcée par décision de justice définitive ou exécutoire par provision qui pourrait être prononcée à l'encontre de cette dernière en raison desdites Publicité fournies par lui dans le cadre de sa commande. Il en sera de même de toute somme payée par L'Acheteur dans le cadre d'une transaction destinée à mettre fin à l'amiable à un litige ayant pour base les Publicités fournies par lui dans le cadre de sa commande.

#### 14. FORCE MAJEURE

Aucune Partie n'encourt de responsabilité pour un retard ou une défaillance dans l'exécution des commandes si ce retard ou cette défaillance est dû à la survenance d'un élément échappant au contrôle d'une Partie, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la validation des Conditions Générales de Vente et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, conformément à l'article 1218 du code civil.

La Partie empêchée doit informer sans délai l'autre Partie par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception en indiquant la nature du cas de Force Majeure lorsqu'elle estime qu'elle est de nature à compromettre l'exécution de la commande. L'autre Partie dispose de dix jours pour constater l'empêchement. Si le cas de Force Majeure dure plus de deux (2) mois, chaque Partie peut résilier la commande en informant l'autre Partie par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

Pendant la durée de l'événement de Force Majeure, les parties font tous leurs efforts pour en minimiser les effets sur la bonne exécution de la mise en ligne des Publicités.

Dès la cessation du cas de Force Majeure, la Partie empêchée doit informer immédiatement l'autre Partie par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception et reprendre l'exécution des obligations affectées dans un délai raisonnable.

Si, à la suite d'un cas de Force Majeure la Partie affectée est empêchée d'exécuter une partie seulement de la commande, elle reste responsable de l'exécution des obligations qui ne sont pas affectées par le cas de Force Majeure ainsi que de ses obligations de paiement.

Les échéances prévues entre les Parties sont automatiquement reportées en fonction de la durée du cas de Force Majeure.

#### 15. SUSPENSION DES COMMANDES DE PUBLICITÉ ET DE CATALOGUES

@uctionspress se réserve la faculté de supprimer automatiquement, sans indemnité, toute Publicité du Magazine ou du Site ou Catalogue du Site commandé par un Acheteur en cas de violation grave et/ou répétée de l'Acheteur des Conditions Générales de Vente non réparée dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'envoi d'un email avec accusé de réception, demandant la réparation dudit manquement par @uctionspress.

Par cet email, @uctionspress prévient l'Acheteur du risque de suspension de ses commandes présentes et à venir.

#### @uctionspress opère cette suspension notamment dans les cas suivants :

- En cas de fraude ou de tentative de fraude lors de commandes d'Espaces Publicitaires ou de Catalogues ;
- En cas d'utilisation inappropriée ou de détournement de Publicités ou de Catalogues ;
- Dans le cas où la Publicité demandée contrevient à la politique éditoriale du Site ou du Magazine ;
- En cas de non-paiement des factures relatives aux commandes d'Espaces Publicitaires ou de Catalogues émises à son encontre ;
- Plus généralement, en cas de non-respect des dispositions visées aux Conditions Générales de Vente.

En tout état de cause, lorsqu'un Acheteur contrevient aux Conditions Générales de Vente, ou plus largement aux lois et réglementations en vigueur, @uctionspress se réserve le droit de suspendre ses commandes pour une durée de trois (3) ans et en lui interdisant de commander à nouveau, sans préjudice de toute action de droit de @uctionspress.

L'Acheteur reçoit alors un email l'informant de la suspension de ses commandes en cours et à venir.

#### 16. ABSENCE D'EXCLUSIVITÉ

@uctionspress ne garantit aucune exclusivité à l'Acheteur lors de la passation de commande. L'attention de L'Acheteur est particulièrement attirée sur le fait que d'autres acheteurs pourront à tout moment demander l'insertion de Publicités dans le Magazine ou sur le Site concurrentes à celles de l'Acheteur dans des Espaces Publicitaires voisins ou contigus et ce, pendant la même période.

L'Acheteur renonce par avance à toute action en responsabilité à l'encontre d'@uctionspress du fait de cette absence d'exclusivité qu'il reconnait avoir parfaitement acceptée.

#### 17. CESSION

Le contrat d'achat d'Espaces Publicitaire ou de Catalogues est conclu intuitu personae et aucune des Parties ne pourra céder de droits et obligations en découlant de quelque façon que ce soit (par cession de fonds de commerce, apport d'actif, fusion, transfert universel de patrimoine ou toute autre transformation) sans l'accord préalable écrit de l'autre Partie, qui ne peut refuser cet accord sans motif légitime.

Par exception à ce qui précède, chaque Partie peut librement céder les droits et obligations qui découlent des Conditions Générales de Ventes à toute Société Affiliée de cette Partie.

#### 18. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

@uctionspress se réserve le droit de modifier et mettre à jour les Conditions Générales de Vente à tout moment. Les Acheteurs sont informés lors de leur commande des nouvelles Conditions Générales de Vente.

Si l'Acheteur refuse ces modifications, il s'engage à cesser d'acheter des Espaces Publicitaires ou Catalogues.

Toute modification des Conditions Générales de Ventes ne donne droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

#### 19. INVALIDITÉ DES CLAUSES

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres et la rédaction de la clause correspondante, les titres sont déclarés inexistants.

Si une stipulation des Conditions Générales de Ventes est tenue pour non valide ou déclarée comme telle par une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée pour autant que l'économie des Conditions Générales de Ventes ne soit pas modifiée.

Les Parties devront procéder au remplacement de la clause non valable, par une autre clause valide et dont le sens est le plus proche possible de l'intention originale des Parties.

Le fait par l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées dans les Conditions Générales de Ventes ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à exiger le respect de l'obligation enfreinte.

#### 20. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Les Parties s'engagent à tenter de régler, à l'amiable, tout différend relatif aux Conditions Générales de Ventes, y compris à leur interprétation, leur exécution, leur résiliation et aux obligations post-contractuelles.

#### 21. JURIDICTION COMPÉTENTE ET LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales de Ventes sont soumises au droit français.

En l'absence de règlement amiable, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête ou encore opposition sur injonction de payer.

Seule la version en français des Conditions Générales de Ventes fait foi. La traduction éventuelle des Conditions Générales de Ventes en anglais a pour seule finalité l'information de l'Acheteur

#### 22. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des Conditions Générales de Ventes ainsi que de ses suites, les Parties font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux ou adresses indiqués sur le Bon de Commande complétée et signé par eux. Toute modification devra être notifiée par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception à l'autre Partie.

#### 23. CONTACT

En cas d'anomalie ou de dysfonctionnement affectant les commandes de Publicités, l'équipe @uctionspress est disponible.

Les Acheteurs peuvent contacter l'équipe Publicité de @uctionspress à l'adresse suivante :

@uctionspress

18 boulevard Montmartre - 75009 Paris

Tél: 00 33 (1) 47 70 93 00 - gazettedrouot@drouot.com

Hannah Jeudy : hjeudy@drouot.com Séverine Colin : scolin@drouot.com.

#### **AUCTIONSPRESS**

18, Boulevard Montmartre 75009 Paris - Tél. 01 47 70 93 00 - www.gazette-drouot.com

Auctionspress Société Anonyme au Capital de 140 800 € - R.C.S. Paris B 682 004 338 (1968B00433) Siren 682 004 338 - Code NAF : 221 E SIRET 682 004 338 00062 Société régie par la loi du 24 juillet 1966 et le décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales. N° d'identification intracommunautaire FR 77 682 004338.

## LA GAZETTE DROUGH

#### La Gazette Drouot

18, boulevard Montmartre 75009 Paris 01 47 70 93 00

#### Contacts

Paris & IDF, Monde

Anastasia GHITU

+33 1 47 70 97 39

aghitu@drouot.com

Régions
Séverine COLIN
+33 1 47 70 97 40
scolin@drouot.com

# LA GAZETTE DROUOT S'AFFICHE











## AUTRES SERVICES

## VENDEZ À L'HOTEL

DES VENTES

### DROUOT





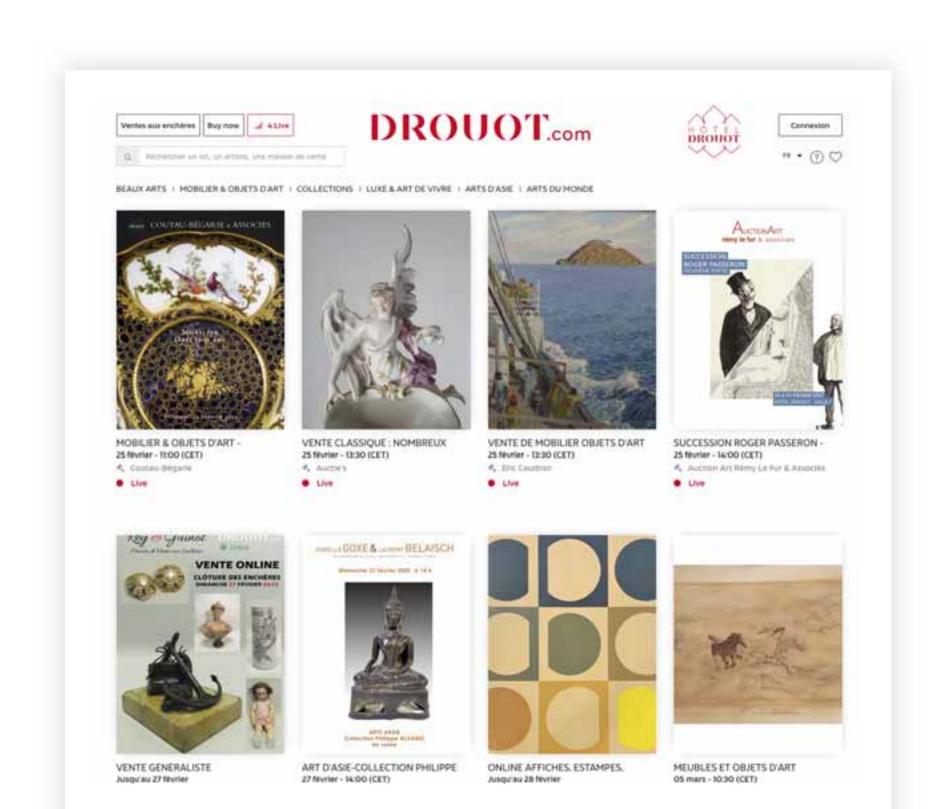
Carrefour du marché de l'art international depuis 1852, Drouot est un lieu d'échange magique, ouvert à tous. À travers ses 15 salles, les 60 maisons de ventes aux enchères qui opèrent au sein de l'Hôtel Drouot accueillent en moyenne 4 000 visiteurs chaque jour, à la recherche d'une œuvre ou d'un objet d'art.

L'hôtel des ventes est désormais accessible aux maisons de ventes aux enchères non actionnaires de Drouot, sur candidature.

Si vous êtes intéressés, veuillez contacter :

Florence Chevallier fchevallier@drouot.com +33 (0)1 48 00 20 36

# VENDEZ SUR DROUOT.COM



#### Notre plateforme digitale drouot.com vous permet d'organiser des ventes aux enchères LIVE et ONLINE ONLY

Clients ayant l'habitude d'acheter en ligne Pouvoir d'achat élevé Lot moyen adjugé en live : 732 € Lot moyen adjugé en online only : 195 €

33%

D'ACHETEURS ÉTRANGERS 49%

DE VOLUME D'AFFAIRES RÉALISÉ HORS DE FRANCE 2M
DE LOTS

80M

PAGES VUES PAR AN SUR LE SITE

200 000

ALERTES PARAMÉTRÉES

#### **Contact Support**

Anaïs Cornut I + 33 (0)1 47 70 97 43 I support@drouot.com

#### **Contact Commercial**

Margaux Thierry I + 33 (0)1 83 75 14 32 I mthierry@drouot.com